

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS
PROCES-VERBAL EN DATE DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BLANCHET René, COQUARD Jean-Michel, ROCHETTE Myriam, SCHMITT Dominique, PIERQUIN Béatrice, DEMAY Jean-Claude, NEYRA Marc, BESSON François, MILOT Christine, GAIGNEUX Patricia, BELLOT Laurence, GUINARD Thierry, FONTAINE Vincent, FUTIN Fabrice, PRIVOLT Anne-Sophie, GAUDIN Frédéric, GERVAIS Julien.

Absents excusés : /

Procurations : /

Nombre de conseillers en exercice : 20
17 présents, 17 votants.

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Claude DEMAY

I. L'ORDRE DU JOUR :

▪ Délibérations à prendre :

- Foncier - Approbation de l'acquisition par l'EPORA et l'immeuble cadastre AM 79 appartenant à l'indivision PECCAUD et rétrocession à la commune.
- Finances - Vote des taux d'imposition 2026
- Finances - reprise anticipée des résultats 2025.
- Finances - Vote du budget primitif 2026
- Finances - Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026.
- Finances - Attribution des subventions communales 2026.
- Foncier - Autorisation donnée au maire pour signer l'acte authentique d'acquisition d'un bien immobilier sis 80 chemin de Trézette.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

III. DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

- Décision portant sur la préemption de la parcelle AD n°120 sis 80 chemin de Trézette.

La commune de Pommiers a exercé son droit de préemption sur le bien immobilier situé 80 chemin de Trézette, cadastré section AR n°120, appartenant à Madame Girard épouse BONNET Josiane, tel que décrit dans la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 18 décembre 2025.

Le bien est préempté au prix de 445 000 €, aux conditions indiquées dans la DIA.

Le bien préempté sera destiné à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, incluant notamment cabinets médicaux et locaux pour professionnels de santé, au service de la population de Pommiers et des communes environnantes.

La présente décision a été notifiée à Madame Girard épouse BONNET Josiane et, au notaire chargé de la vente, conformément à l'article L.213-2 du Code de l'urbanisme.

IV. AFFAIRES FONCIERES

- Déclarations d'intention d'aliéner :

- Deux déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter.

- Approbation de l'acquisition par l'EPORA et l'immeuble cadastré AM 79 appartenant à l'indivision PECCAUD et rétrocession à la commune.

Une convention de réserve foncière « Quartier de la Mairie » liant la Mairie et l'EPORA a été approuvée par une délibération du Conseil municipal en date du 10 octobre 2022. La commune a sollicité l'EPORA pour l'accompagner sur les opportunités d'aménagement liées à des acquisitions qui se présenteraient sur les tènements situés dans le périmètre concerné.

La commune a également sollicité l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour l'accompagner dans une démarche de portage foncier.

Dans ce cadre, l'EPORA est parvenu à un accord amiable avec l'indivision PECCAUD, en vue de l'acquisition d'un bien immobilier situé 100 chemin du Bois à Pommiers cadastré section AM n°79, d'une contenance de 1721 m², pour un montant de 478 500 €. Conformément aux dispositions de la convention de portage foncier signée entre la commune et l'EPORA en date du 10 octobre 2022, ce bien a vocation à être rétrocédé ultérieurement à la commune, aux conditions financières et juridiques prévues par ladite convention (et ses éventuels avenants).

Le Conseil municipal approuve l'acquisition du bien par l'EPORA, ainsi que le principe de sa rétrocession à la commune, condition indispensable à la poursuite du projet communal.

- Autorisation donnée au maire pour signer l'acte authentique d'acquisition d'un bien immobilier sis 80 chemin de Trézette :

Suite à la décision du Maire en date du 2 février 2026 portant exercice du droit de préemption urbain sur le bien situé 80 chemin de Trézette, cadastré section AR n°120, au prix de 445 000.

Il convient désormais de régulariser cette acquisition par la signature de l'acte authentique et l'accomplissement de l'ensemble des formalités administratives et notariales afférentes.

En conséquence, le Conseil municipal à l'unanimité : approuve l'acquisition du bien susvisé au prix de 445 000 € ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ; et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer l'acte authentique ainsi que tout document y afférent ;

V. TRAVAUX

- Avancement des travaux de voirie.

- Chemin Saint-Jean : les travaux sont actuellement en cours. Un cheminement piéton est en cours de réalisation sur le côté opposé au centre aéré. Un arrêt de bus est également prévu dans le cadre de l'aménagement.

Par ailleurs, le plateau surélevé fera l'objet d'une reprise, à la suite de la constatation de fissures.

- Problématique d'écoulement des eaux pluviales – chemin des bois.

Il est constaté que les eaux pluviales provenant des bois en amont s'écoulent sur le chemin communal. Le temps, a provoqué un creusement du chemin.

Il convient de dévier les écoulements afin de canaliser les eaux et de procéder au rebouchage des ornières, dans le but d'éviter la formation d'eaux stagnantes, sources de désagréments pour les riverains.

- Dissimulation des réseaux – secteur du Cochet : les travaux ont été lancés et se dérouleront jusqu'à la fin du mois de mai.

- Dissimulation secteur Gonthière / RD70 : le devis XP Fibre a été signé afin que la dépose des mâts supportant le réseau fibre soit réalisé.

- Dissimulation des réseaux – secteur des Gondoins : les travaux sont en voie d'achèvement, les finitions étant actuellement en cours.

Le nouvel éclairage public contribue à l'amélioration et à la sécurisation du secteur.

- Les travaux du chemin de St Pré (partie haute) dissimulation et remplacement éclairage sont arrêtés.

- Plan d'éclairage du site AGORA : le plan d'éclairage est en cours de finalisation.

- Chantier de la salle des festivités et MDA :

Salle des festivités : les divers réseaux (électricité, gaz, eau) ont été tiré pour alimenter la salle.
Le chantier se poursuit. Les travaux de parement en pierre sont presque finis. La pose des huisseries est en cours. Le chantier sera hors d'air sous 15 jours.
MDA : les réparations suite au sinistre ne toujours pas réalisé, suite à un contentieux avec l'assurance.

-Toiture de la maternelle : les travaux de réfection sont toujours en cours.

V. - AFFAIRES FINANCIERES

- Vote des taux d'imposition 2026 :

Il appartient au Conseil municipal de fixer annuellement les taux d'imposition des impôts directs locaux.

Pour rappel, l'année dernière, les différents produits d'imposition étaient répartis de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.98% (vote à taux constant)
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 25.80 % (vote à taux constant)
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13.35% (vote à taux constant).

Il est proposé de maintenir les taux mentionnés ci-dessus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux de la fiscalité directe locale comme mentionnés ci-dessus pour l'année 2026.

- Approbation des résultats anticipés :

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 n'étant pas disponible à la date de préparation du budget primitif 2026, suite à un problème informatique de Hélios nationale. Le Conseil municipal ne peut pas arrêter définitivement les résultats de l'exercice 2025 avant le vote du budget. Afin de respecter le calendrier budgétaire, la réglementation permet, dans ce cas, de procéder à une reprise anticipée des résultats.

La reprise des résultats intervient normalement après le vote du CFU et l'affectation des résultats.

Toutefois, lorsque le CFU ne peut être produit dans les délais, l'assemblée délibérante peut intégrer au budget des résultats estimés, sous réserve qu'ils soient :

- établis après la clôture de la journée complémentaire ;
- validés par le comptable public ;
- justifiés par un état détaillé des résultats et des restes à réaliser.

Les montants repris au budget 2026 ont un caractère provisoire.

Lors du vote ultérieur du CFU 2025, les résultats seront définitivement arrêtés.

En cas d'écart entre les résultats définitifs et ceux repris par anticipation, le Conseil municipal devra procéder à la régularisation lors de la plus proche décision budgétaire, et au plus tard avant la fin de l'exercice 2026.

La reprise anticipée des résultats 2025, validé par le Trésor public.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
	Résultats de l'exercice 2025	1 632 906,05 €	2 310 869,64 €	677 963,59 €
Section de Fonctionnement	Résultats antérieurs reportés			631 353,11 €
	Résultat à affecter			1 309 316,70 €
	Résultats de l'exercice 2025	2 668 856,85 €	2 753 140,96 €	84 284,11 €
Section d'investissement	Résultats antérieurs reportés			-318 314,48 €
	Résultat de clôture			-234 030,37 €
Restes à réaliser au 31/12/2025	Fonctionnement			
	Investissement	876 444,00 €		-876 444,00 €

Résultat de clôture + RAR				-1 110 474,37 €
Résultat excédentaire				1 309 316,70 €
Affectation à l'investissement (compte 1068)				1 309 316,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents accepte la reprise anticipée des résultats 2025 comme indiqué ci-dessus, et statue sur l'affectation du résultat et l'affectation à l'investissement dans le budget primitif de 2025. Et précise que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU.

- Vote du Budget primitif 2026

En introduction, l'adjoint aux finances Monsieur Dominique ce budget qui est maîtrisé et sera présenté comme suit :

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement est proposée équilibrée à hauteur de 2 233 866.30 € répartie comme suit par chapitre :

Dépenses

011	Charges à caractère général	562 500.00€
012	Charges de personnel	931 800.00€
014	Atténuation de produits	46 500.00€
042	Opérations d'ordre entre section	225.21€
65	Autres charges de gestion courante	185 560.00€
66	Charges financières	65 337.86€
023	Virement à la section investissement	441 943.23€
Dépenses de l'exercice		2 233 866.30 €

Recettes

Chapitres	Libellés	Propositions
002	Résultat de fonctionnement reporté	00.00 €
013	Atténuations de charges	26 600.00€
70	Produit des services	164 700.00€
73	Impôts et taxes	1 500 000.00€
74	Dotations et participations	475 566.30€
75	Autres produits de gestion courante	68 000.00€
Recettes de l'exercice		2 233 866.30 €

Section d'investissement :

La section d'investissement est proposée équilibrée à hauteur de 4 544 485.14 € répartie comme suit par chapitre :

Dépenses

Chapitres	Libellés	RAR	Propositions dont RAR
16	Rbt capital dette et dépôts de cautions logements	0,00 €	256 627.19 €
20	Immobilisation incorporelles (sauf opération)	30 000.00 €	55 000.00 €
21	Immobilisations corporelles (sauf opération)	24 000.00 €	352 000,00 €
op.133	MSP	0.00 €	450 000.00 €
23	Immobilisations corporelles		
op.128	Aménagements sportifs	72 444.00 €	99 444.00 €
op.122	Salle des fêtes	750 000,00 €	2 703 000.00 €
op.132	Agora travaux extérieurs	0.00 €	394 383.58 €
001	Soide d'exécution négatif		234 030.37 €
Dépenses de l'exercice		876 444,00 €	4 544 484.14 €

Recettes

Chapitres	Libellés	RAR	Propositions dont RAR
13	Subvention d'investissement		126 000.00€
16	Emprunts et dettes assimilées		2 300 000.00€
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €	1 676 316.70 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	441 943.23 €
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	225.21 €
Recettes de l'exercice			4 544 485.10 €

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 233 866.30 €,
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 544 485.10 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'approuvé le Budget Primitif 2026 tel que présenté et joint en annexe ; et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du budget.

- Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire en autorisant le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans le cadre de cette autorisation, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cela étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide pour le budget 2026, d'autoriser le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

De Fixer la limite de ces mouvements à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

VI. AFFAIRES FINANCIERES

- Subventions attribuées aux associations

Une enveloppe de 15 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2026 au titre des subventions annuelles. Les demandes transmises par les différents acteurs sont examinées :

Bénéficiaires	Enveloppes proposées
Coopérative scolaire	800.00
MFR PETITE GONTHIERE ANSE	125.00
Sous-total Écoles	925.00
Comité de Fleurissement	4 000.00
Pommiers VTT (course 10/05/2026)	1 000.00
Sous-total Associations communales	5 000.00
Jeunesse Ansoise	150.00
Clique de Gleizé	400.00
Souvenir Français	100.00
Sous-total Associations locales	650.00
TOTAL	5 675.00

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE d'accorder les subventions au titre de l'année 2026 selon la répartition exposée ci-dessus.

VII. BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Activité des commissions :

- **Commission urbanisme** : Une réunion avec le CAUE est programmée le 25 février 2026 pour présenter des éléments du projet « Horizons 2045 », en lien avec l'exigence du SCOT relative à la création de logements sur la commune.

- Commission Culture :

Bibliothèque la bibliothèque est désormais ouverte et l'assemblée générale de l'association a été tenue. La fréquentation a légèrement diminué, en raison de l'installation temporaire du mobilier. Un travail est en cours pour réfléchir à l'extension des horaires d'ouverture.

Subventions culturelles : des subventions ont été accordées aux écoles pour le financement de spectacles vivants et d'événements à Rochebonne.

- Le programme BiodiPom se poursuit, notamment en partenariat avec l'école :

Confection de mangeoires : 69 mangeoires réalisées par les élèves, ainsi qu'une vingtaine en collaboration avec le CMJ.

Sensibilisation à la faune : présentation des oiseaux dans certaines classes et sorties pédagogiques prévues pour quatre classes.

Soirée plantes : le 6 mars 2026 à la Maison des Associations (MDA), avec une présentation des principales plantes des bords de chemin.

- Activité des structures intercommunales :

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) : le budget 2026 a été présenté et soumis au vote.

Présentation mise en place d'un système de location de vélo à partir de juin sur le territoire de la CCBPD.

VIII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Départ d'un agent : le Conseil est informé du départ prochain d'un agent administratif en charge de l'urbanisme.
- Préparation du scrutin municipal : l'organisation du bureau de vote sera planifiée en conséquence.
- Moustique tigre : le département se retire de la compétence relative à la lutte contre le moustique tigre.
- Étude Orange : une étude va être réalisée afin de déterminer de nouveaux emplacements pour le déploiement du réseau.
- Problèmes liés aux chiens : plusieurs plaintes ont été signalées concernant des chiens divagants, le non-respect de la tenue en laisse et les déjections canines. Un rappel sera prévu dans une prochaine communication municipale.

Fin du Conseil : 20h45

Fait à Pommiers,
Le 23 février 2026

Le Maire,
René BLANCHET



Le secrétaire de séance
Jean-Claude DEMAY

